

1726
le 30/3/2011

"A.E.L."
SAS au capital de 77 000 Euros
Siège social : 7 avenue des Sables - LES HERBIERS (Vendée)
318 745 445 RCS LA ROCHE SUR YON

oOo

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANUELLE
DU 31 MARS 2010

Le trente-et-un Mars deux mil dix, à quatorze heures trente, au siège social, les actionnaires de la Société par actions simplifiée "A.E.L." se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président faite par lettre adressée à chaque actionnaire le 16 Mars 2010.

En outre, Monsieur Bernard CHIFFOLEAU, Commissaire aux Comptes titulaire, a été convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée le même jour.

L'Assemblée est présidée par le Président : Monsieur René MICHAUD.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire : Madame Marie-Odile MICHAUD.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3346 actions sur les 5 006 actions formant le capital.

L'Assemblée, représentant plus de la moitié du capital, est régulièrement constituée, et peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- la feuille de présence.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui sont soumis à l'Assemblée :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- le rapport de gestion et les rapports (général et spécial) du Commissaire aux Comptes sur cet exercice ;
- le texte des projets de résolutions.

RH Le Président rappelle que les documents et renseignements sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais prescrits par ces textes.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2009 ;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2009 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2009 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire ;

- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Monsieur René MICHAUD donne lecture du rapport de gestion et présente à l'Assemblée le compte de résultat et l'annexe.

Puis lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte. Diverses explications sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 Septembre 2009, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 22 921,74 Euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION : Conventions

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée prend acte de ce que le Commissaire aux Comptes n'a été avisé d'aucune nouvelle convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

R 12

PERTE	22 921,74 Euros
- en Report à nouveau	22 921,74 Euros

Pour les exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE
2008	Néant
2007	18 000 €
2006	18 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION : Remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la cessation des fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire exercées dans notre société par Monsieur Bernard CHIFFOLEAU, prend acte de son remplacement par la société SYMBIOSE AUDIT, 2 Rue de la Loge à LA ROCHE SUR YON 85000, pour la durée du mandat du titulaire restant à courir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à le SELARL CABINET LAGRANGE, Avocat à LA ROCHE SUR YON 85000, porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

oOo

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT

LE SECRETAIRE

Certifié conforme
Le Président

